Occupation précaire

Service de bar et de restauration

domaine skiable Alpin de l’Alpe du Grand Serre

**Appel à candidature 2023**

Date limite de candidature : **MARDI 3 OCTOBRE 2023 – 11h**

**Pouvoir adjudicateur** : Communauté de communes de la Matheysine (CCM) – 13, route du terril – 38 350 Susville, représentée par sa présidente, Coraline SAURAT

**Objet :**

Occupation précaire pour l'implantation d'une activité commerciale proposant un service de bar et de restauration, sur le domaine skiable Alpin de l’Alpe du Grand Serre (Secteur Bergeries) pour la saison hivernale 2023/2024.

**Procédure :**

Procédure allégée conforme à l’article L. 2122-1-1 CG3P pour une utilisation de courte durée.

**Contexte et Objectifs :**

La mise à disposition concerne un terrain comportant un bâtiment et une terrasse (ancien restaurant de La Flambée).

Le terrain est situé sur la commune de La Morte, sur l’emprise du domaine skiable de l’Alpe du Grand Serre dans le secteur des Bergeries où l'accessibilité est limitée : véhicule 4x4 en hiver, véhicule adapté à la neige et compatible avec l’entretien des pistes de ski en hiver.

L’objectif est de permettre l’implantation d’une offre commerciale de type restaurant d’altitude afin de maintenir un service de restauration pour les usagers du domaine skiable d’altitude.

L’état de vétusté du bâtiment et de ses équipements ne permet pas, en l’état, l’exploitation d’un restaurant ni l’accueil du public. L’opérateur devra apporter les solutions techniques et/ou réaliser les travaux permettant, selon le contenu de son projet, une exploitation conforme aux normes et garantissant la sécurité des personnes (clients/employés).

**Pour candidater :**

Pour retirer le dossier et prendre rendez-vous pour une visite du site adressez un mail à [n.brunel@ccmatheysine.fr](mailto:n.brunel@ccmatheysine.fr).